

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2013

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER
ÉLECTORAL - (N° 828)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 157

présenté par

M. Poisson, Mme Dalloz, M. Straumann et M. Le Mèner

ARTICLE 14

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Conséquence directe de la mise en place des binômes de candidats, cet article doit être supprimé.